

Union Mancelle des Centres Sociaux

31 Allée Claude Debussy
72100 Le Mans

Extrait du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 26/04/2019

Le Conseil d'Administration réunit conformément aux statuts a pris connaissance du projet de restructuration de l'Union Mancelle des Centres Sociaux et des documents réglementaires y afférents.

- Les statuts des 5 associations participantes au projet
- Les extraits de déclaration d'existence de ces associations publiées au Journal Officiel
- Les bilans des 5 associations arrêtés au 31 décembre 2018
- Le dernier rapport d'activités des 5 associations
- Une copie des demandes de maintien des agréments en cours

Ayant délibéré, le Conseil d'Administration approuve le projet dans son ensemble et a bien noté que l'Union Mancelle des Centres Sociaux recevait en pleine propriété la totalité de l'actif des 4 associations partenaires au projet, diminué de l'équivalent du montant de leurs fonds propres qui reste leur propriété. En conséquence de quoi, l'opération de restructuration se poursuit selon les procédures réglementaires.

Pierre LEMARCHAND
Représentant légal de l'UMCS
Signature :

